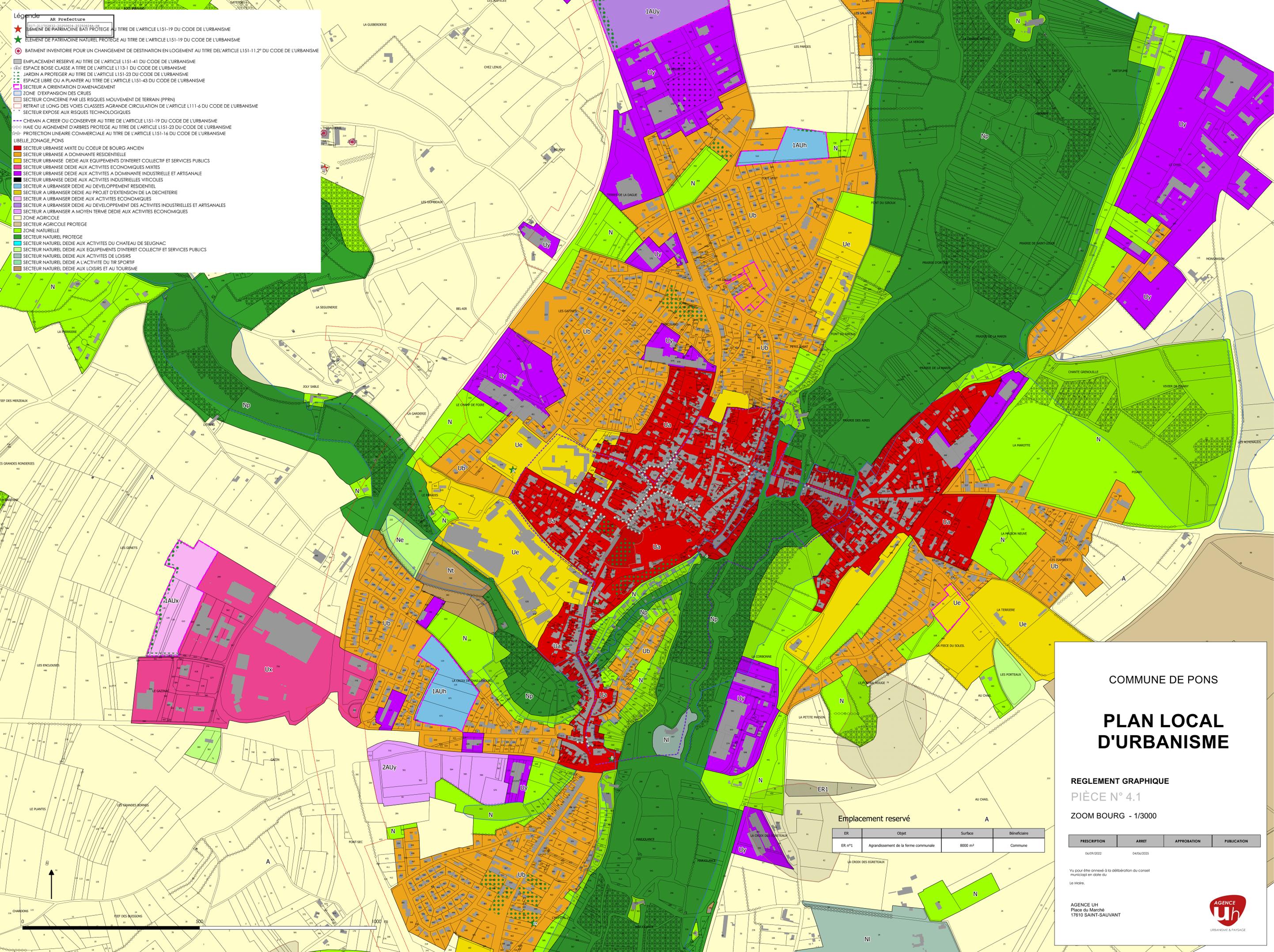


Légende

- AR Préfecture
- ÉLÉMENT DE PATRIMOINE BÂTI PROTÉGÉ AU TITRE DE L'ARTICLE L151-19 DU CODE DE L'URBANISME
- ÉLÉMENT DE PATRIMOINE NATUREL PROTÉGÉ AU TITRE DE L'ARTICLE L151-19 DU CODE DE L'URBANISME
- BATIMENT INVENTORIE POUR UN CHANGEMENT DE DESTINATION EN LOGEMENT AU TITRE DE L'ARTICLE L151-11.2° DU CODE DE L'URBANISME
- EMPLACEMENT RESERVE AU TITRE DE L'ARTICLE L151-41 DU CODE DE L'URBANISME
- ESPACE BOISE CLASSE A TITRE DE L'ARTICLE L113-1 DU CODE DE L'URBANISME
- JARDIN A PROTEGER AU TITRE DE L'ARTICLE L151-23 DU CODE DE L'URBANISME
- ESPACE LIBRE OU A PLANTER AU TITRE DE L'ARTICLE L151-43 DU CODE DE L'URBANISME
- SECTEUR A ORIENTATION D'AMENAGEMENT
- ZONE D'EXPANSION DES CRUES
- SECTEUR CONCERNE PAR LES RISQUES MOUVEMENT DE TERRAIN (PPRN)
- RETRAIT LE LONG DES VOIES CLASSEES AGRANDI CIRCULATION DE L'ARTICLE L111-6 DU CODE DE L'URBANISME
- SECTEUR EXPOSE AUX RISQUES TECHNOLOGIQUES
- CHEMIN A CREEER OU CONSERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L151-19 DU CODE DE L'URBANISME
- HAIE OU AIGNEMENT D'ARBRES PROTEGE AU TITRE DE L'ARTICLE L151-23 DU CODE DE L'URBANISME
- PROTECTION LINEAIRE COMMERCIALE AU TITRE DE L'ARTICLE L151-16 DU CODE DE L'URBANISME
- LIBELLE_ZONAGE_PONS
- SECTEUR URBAINE MIXTE DU COEUR DE BOURG ANCIEN
- SECTEUR URBAINE A DOMINANTE RESIDENTIELLE
- SECTEUR URBAINE DEDIE AUX EQUIPEMENTS D'INTERET COLLECTIF ET SERVICES PUBLICS
- SECTEUR URBAINE DEDIE AUX ACTIVITES ECONOMIQUES MIXTES
- SECTEUR URBAINE DEDIE AUX ACTIVITES A DOMINANTE INDUSTRIELLE ET ARTISANALE
- SECTEUR URBAINE DEDIE AUX ACTIVITES INDUSTRIELLES VITICOLES
- SECTEUR A URBAINER DEDIE AU DEVELOPPEMENT RESIDENTIEL
- SECTEUR A URBAINER DEDIE AU PROJET D'EXTENSION DE LA DECHETERIE
- SECTEUR A URBAINER DEDIE AUX ACTIVITES ECONOMIQUES
- SECTEUR A URBAINER DEDIE AU DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES INDUSTRIELLES ET ARTISANALES
- SECTEUR A URBAINER A MOYEN TERME DEDIE AUX ACTIVITES ECONOMIQUES
- ZONE AGRICOLE
- SECTEUR AGRICOLE PROTEGE
- ZONE NATURELLE
- SECTEUR NATUREL PROTEGE
- SECTEUR NATUREL DEDIE AUX ACTIVITES DU CHATEAU DE SEUGNAC
- SECTEUR NATUREL DEDIE AUX EQUIPEMENTS D'INTERET COLLECTIF ET SERVICES PUBLICS
- SECTEUR NATUREL DEDIE AUX ACTIVITES DE LOISIRS
- SECTEUR NATUREL DEDIE A L'ACTIVITE DU TIR SPORTIF
- SECTEUR NATUREL DEDIE AUX LOISIRS ET AU TOURISME



COMMUNE DE PONS

PLAN LOCAL D'URBANISME

REGLEMENT GRAPHIQUE
PIÈCE N° 4.1
ZOOM BOURG - 1/3000

PRESCRIPTION	ARRET	APPROBATION	PUBLICATION
06/09/2022	04/06/2025		

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal en date du Le Maire,

AGENCE UH
Place du Marché
17610 SAINT-SAUVANT



Emplacement réservé

ER	Objet	Surface	Bénéficiaire
ER n°1	Agrandissement de la ferme communale	8000 m²	Commune